

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**  
 \*\*\*\*\*  
**ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT-SUR-MER**  
 \*\*\*\*\*  
**SAINT-AUGUSTIN-SUR-MER**

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 7 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de M. Francis HERBERT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2015

**PRESENTS** : MM HERBERT Francis, PREAU Anne-Marie, BERNARD-BARTHE Pierre, BONMORT Jean-Pierre, MAISON Edwige, GUILLOU Norbert, LARRIEU Freddy, BERTHELOT Evelise, NADAUD Raymond, SIMON Sylvie, ROULEAU Katia, JOUAN Patrick, FOURETS Jean-David.

**Absente excusée** : BIOT Véronique, ayant donné pouvoir à HERBERT Francis.

**Absente** : Mme LE GARREC Katia.

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvie SIMON.

2015-95 Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Après proposition du maire, Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2015.

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

2015-96 Convention d'occupation du stade de football

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	02

**Nombre de suffrages**

Exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	00
Abstentions :	01

Le Maire informe l'assemblée que les maires des communes de LES MATHES et BREUILLET ont demandé à utiliser le stade de football pour leurs entraînements.

Lors d'une réunion qui s'est tenue le 15 octobre 2015, il a été défini les conditions de cette utilisation.

Cette occupation doit faire l'objet d'une convention pour chacune des parties.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR, 1 abstention (JOUAN)

AUTORISE le maire à signer lesdites conventions.

**AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC**

2015-97 Classement des voies

le Maire rappelle que :

*« Les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation sont devenus, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique » et les voies des lotissements sont achevées et assimilables à de la voirie communale »* exception faite des voies sans issue des lotissements.

Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer ces voies dans la voirie communale.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, et qu'aux termes de l'article L141-3 du code de la voirie routière, le classement et déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale:

Voies communales à caractère de chemin :

- Liaison cyclable St Augustin/Breuillet

## Voies communales à caractère de rues

- Rue du Logis
- Rue de Chauzat
- Rue du Balcon du marais
- Allée des Châtaigniers
- Allée de la Dune
- Allée des Acacias
- Rue des Bûcheries
- Rue des Aveneaux
- Impasse des Groies
- Impasse du Cormier
- Rue du Traversis
- Allée du Cailleau

## Voies communales à caractère de places

- Place des Sables (à usage de parking)
- Place du Cailleau (à usage de parking)
- Place du Logis (à usage de parking)

donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

*Monsieur le Maire indique qu'il faudra se rapprocher de la commune de Breuillet pour décider du nom à attribuer à la liaison cyclable.*

2015-98 Attribution des noms des voies communales et des parkings

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'attribuer des noms aux voies communales et des parkings. Il propose :

- Rue Jean Moulin (Voie desservant les nouveaux commerces et logements au centre Bourg)
- Allée du Cailleau
- Place des Sables
- Place du Cailleau
- Place du Logis

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	02
Nombre de suffrages	
Exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	00
Abstentions :	00

## INTERCOMMUNALITE

2015-99 Rapport d'activité 2014 de l'Agglomération Royan Atlantique

La communauté d'agglomération Royan Atlantique a remis son rapport d'activités pour l'année 2014 qui vient en complément du compte administratif 2014.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Mr le Maire présente le rapport d'activité de l'Agglomération Royan Atlantique.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport et n'émet pas d'observation.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	02
Nombre de suffrages	
Exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	00
Abstentions :	00

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA CHARENTE-MARITIME

## ENVIRONNEMENT

Mr le Maire propose de revoir ce dossier ultérieurement afin de laisser aux membres du conseil municipal le temps nécessaire à son étude et les invite à aller sur le site internet de la Préfecture pour leur information.

2015-100 Rapport annuel 2014 du service d'élimination des déchets

VU la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, notamment ses articles 73, 74, 75, 76,

VU le décret n° 95.635 du 6 mai 1995,

VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'environnement en date du 28 novembre 1995,

Après avoir été présenté à la Commission Déchets de la CARA

Le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2014.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport,

Prend acte de leur présentation et n'émet pas d'observations

<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	
En exercice :	15
Présents :	13
Absents :	02
Nombre de suffrages	
Exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	00
Abstentions :	00

## FINANCES LOCALES

SUBVENTIONS

Des demandes de subvention complémentaire sont à demander au conseil départemental.

Une demande de subvention pour obtenir le FISAC est à déposer pour les espaces publics liés aux commerces, la précédente demande ne pouvant être prise en compte car il n'y a pas de possibilité de recevoir plusieurs fonds de l'état sur le même projet.

Un point est fait sur les subventions obtenues.

**Compte rendu des réunions de commissions et EPCI**

- ❖ SIVOM : Mr BONMORT pense qu'il y a peu d'intérêt à rester dans ce SIVOM.
- ❖ Commission scolaire : Mme PREAU indique que 2 agents ont été remplacés à l'école du fait du départ de l'un et d'un congé maladie de l'autre. D'autre part, la chambre froide de la cantine étant insuffisante, une nouvelle chambre froide a été achetée afin de respecter les préconisations du laboratoire d'analyses et les normes applicables dans cadre de la restauration scolaire.

**Questions diverses**

- ❖ Eclairage public : Mr le Maire rappelle qu'il faut réduire les gaz à effet de serre et que par conséquent, il faut réduire les temps d'éclairage. Des lampes LED ont été mises en place au fur et à mesure de la rénovation de l'éclairage public. Il précise que dans la ZAC, seuls les carrefours seront éclairés et les cheminements piétons seront éclairés par des lampes LED.

Cependant, il peut y avoir un dérèglement des pendules et il faut alors le signaler comme les candélabres en panne auprès de la mairie. Le SDEER intervient ensuite.

Mr BERNARD-BARTHE ajoute que la baisse de l'éclairage n'empêche pas les risques car 80% des cambriolages se font dans la journée.

Mr LARRIEU précise qu'il faut baisser le voltage, réduire les temps d'éclairage, éloigner les pylônes, ce qui peut générer une réduction de la facture de 30% ;

Mr HERBERT rappelle que la commune a adhéré à la charte « terre saine » et qu'il va falloir informer la population.

Mr FOURETS ajoute que le photovoltaïque fonctionne de mieux en mieux, le balisage des chemins piétonniers dans les campings est solaire d'où une économie d'énergie.

Mr LARRIEU dit qu'il faut diminuer la consommation d'énergie afin de réduire la pollution lumineuse.

Saint-Augustin est une commune rurale qui ne nécessite pas d'avoir l'éclairage d'une commune urbaine.

- ❖ Compte rendu des décisions du maire prises en vertu des délégations reçues :
  - n°2015-93 Avenant n°2 lot 3 Charpente bois bardage pour la construction de 3 commerces et 6 logements
  - n°2015-94 Agrément d'un sous-traitant Lot 9 Vinet
  
- ❖ Récapitulatif des délibérations de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2015
  - Approbation du compte rendu de la réunion précédente
  - Convention d'occupation du stade de football
  - Classement des voies
  - Attribution des noms des voies communales et des parkings
  - Rapport d'activité 2014 de l'Agglomération Royan Atlantique
  - Schéma départemental de coopération intercommunale de la Charente-Maritime
  - Subventions

Séance levée à 21H 00